



## DÉCLARATION COMMUNE A.N.E.L. - VIGIPOL

### **L'A.N.E.L. et Vigipol s'associent et déposent plainte face aux arrivages massifs de biomédias verts en Finistère**

*Lundi 3 février 2025*

Depuis le 25 novembre 2024, des arrivages de biomédias en forme d'étoile et de couleur verte ont été signalés sur plusieurs secteurs du littoral des départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, l'A.N.E.L. et Vigipol ont décidé de porter plainte contre X.

#### **De quoi parlons-nous ?**

Les biomédias verts sont utilisés comme supports pour la colonisation de micro-organismes dans les biodigesteurs mobiles. S'ils peuvent être utilisés par les cantines collectives à terre, cela peut aussi être utilisé à bord de certains navires. Cette dernière hypothèse reste à confirmer. Les analyses menées début décembre par le Cedre ont révélé que ces petits éléments sont composés en partie de polyéthylène, un plastique hautement persistant, constituant une menace durable pour les écosystèmes marins et côtiers.

#### **Une mobilisation coordonnée pour comprendre et agir**

Dès les premiers signalements, Vigipol s'est mobilisé en collaboration avec des acteurs locaux tels que l'association Ar Viltansoù du Conquet, le Parc naturel marin d'Iroise, les services de l'Etat et les collectivités locales. Une alerte a été diffusée auprès des communes adhérentes et des autorités concernées, et une campagne nationale avec Surfrider Foundation a permis de recueillir de nombreuses remontées d'informations du terrain. Cette coordination a permis de recenser près de 5 146 biomédias verts collectés sur 13 communes, principalement situées en Finistère. La commune de Plouzané, particulièrement touchée, comptabilise à elle seule 3 954 biomédias ramassés sur son littoral.

#### **Une action juridique commune ANEL-Vigipol**

Face à l'ampleur de cette pollution, Vigipol a conseillé aux communes touchées de déposer plainte. Ainsi, début janvier 2025, une première plainte a été déposée par la commune de Plouzané. Dans ce contexte, une collaboration renforcée avec l'Association Nationale des Elus des Littoraux (A.N.E.L.) a été engagée pour mutualiser les efforts juridiques. L'A.N.E.L. et Vigipol prévoient de déposer conjointement une plainte afin de défendre les intérêts de leurs collectivités adhérentes et faire toute la lumière sur l'origine de cette pollution.

#### **Prochaine étape : identifier et prévenir**

Cette initiative commune vise à sensibiliser les acteurs nationaux et locaux sur l'urgence d'agir face à ces pollutions maritimes, tout en cherchant à prévenir leur répétition. L'A.N.E.L. et Vigipol rappellent l'importance de renforcer la traçabilité des déchets plastiques et les contrôles à bord des navires utilisant ce type d'équipements.

## Contact presse

- > A.N.E.L. : Pierre-François Bourdin, [communication@anel.asso.fr](mailto:communication@anel.asso.fr) - 06.81.56.22.73
- > Vigipol : Laurine Lebrun, [communication@vigipol.org](mailto:communication@vigipol.org) - 06.81.21.82.13

### À propos de l'ANEL

L'Association Nationale des Élus des Littoraux rassemble près de 750 collectivités territoriales et parlementaires du littoral hexagonal, corse et ultramarin autour des thématiques essentielles de la mise en valeur, du développement économique durable et de la protection de la mer et des littoraux. Depuis sa fondation en 1978, l'A.N.E.L. constitue un lieu d'échanges d'expériences entre élus, un laboratoire d'idées qui s'attache à représenter tous les niveaux de collectivités (bloc communal, département, région) et à porter leurs revendications auprès des décideurs publics. Véritable promoteur de la diversité des littoraux français, ce grand « parti de la mer » s'appuie sur l'expérience de ses membres et l'expertise de ses partenaires publics et privés pour renforcer sa position d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux et européens.

Retrouvez-nous sur [www.anel.asso.fr](http://www.anel.asso.fr), [X](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#)

### À propos de Vigipol

Le Syndicat mixte Vigipol, a été créé suite à la marée noire de l'Amoco Cadiz pour rassembler les collectivités littorales victimes de la pollution, défendre leurs intérêts devant les tribunaux et obtenir réparation et indemnisation des dommages subis.

Aujourd'hui, Vigipol rassemble 157 collectivités dont : 147 communes du littoral en Bretagne, Vendée et Charente-Maritime ; 5 EPCI bretons ; 4 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche) et la Région Bretagne.

Vigipol conseille et accompagne ses adhérents pour les aider à gérer au mieux les pollutions maritimes qui viennent s'échouer sur leur littoral et à défendre leurs intérêts.

Retrouvez-nous sur [www.vigipol.org](http://www.vigipol.org), [LinkedIn](#), [Facebook](#)



9, rue Blaise Pascal  
22300 Lannion  
+33 (0)2 96 15 84 90



22, boulevard de la Tour-Maubourg  
75007 Paris  
+33 (0)1 44 11 11 7